

ATELIER D'INFORMATION ET DE SENSIBILISATION SUR L'EXPLOITATION ILLICITE DES PROGRAMMES AUDIOVISUELS

La Haute Autorité de l'Audiovisuel et de la Communication (HAAC) a organisé à son siège à Lomé, le mardi 09 janvier 2024, une rencontre d'information et de sensibilisation sur l'exploitation illicite des programmes audiovisuels. Cette opération qui vise à protéger les droits des sociétés de distribution de bouquets de programmes audiovisuels au Togo, permet également de mettre à l'abri des titulaires de droits des manques à gagner sur leurs activités. Ainsi, la HAAC a trouvé nécessaire de se doter d'un système de blocage dynamique des sites pirates. Ce système permet désormais à l'instance de régulation des médias d'aller en guerre contre toute exploitation illicite de programmes audiovisuels par internet. Le dispositif de blocage dynamique mis en place, est un système qui permet aux sociétés de distribution légale de bouquets de solliciter auprès de la HAAC, le blocage des sites internet et applications qui diffusent des programmes et contenus audiovisuels sans autorisation. Pour la circonstance, le Président de la HAAC, TELOU Pitalounani, a rappelé que les sociétés de diffusion de programmes audiovisuels obéissent aux dispositions de l'article 43 de la Loi organique actualisée qui les obligent à l'obtention d'une autorisation préalable à l'exercice de leurs activités. De nos jours, on assiste malheureusement à des exploitations illicites qui consistent à pirater des programmes de télévisions ou à mettre sur internet sans autorisation des titulaires de droits des œuvres protégées. Ce fléau qui prend de l'ampleur représente une menace sécuritaire et un manque à gagner pour les finances publiques de notre pays.

Service de Presse HAAC